



DIRECTION DE LA DECENTRALISATION ET DES RELATIONS
AVEC LES ASSOCIATIONS, LES TERRITOIRES ET LES
CITOYENS

SOUS-DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES MAIRIES
D'ARRONDISSEMENT

SERVICE DES ELECTIONS
2, rue Lobau - 75196 PARIS RP
Tél : 01.42.76.53.76/45.80.
Fax : 01.42.76.61.70.
EH/EH

PARIS, le

18 JUIN 2003

Le Maire de Paris

à

**Monsieur le Secrétaire d'Etat aux programmes
immobiliers de la justice, auprès du Garde des
Sceaux, Ministre de la Justice
13, place Vendôme – 75001 Paris**

* * * * *



OBJET : Attribution du prix COURONNE au titre de l'année 2003.

La Ville de Paris procède chaque année à l'attribution du prix COURONNE. Ce prix s'élève à **3 815 €**, somme conséquente à bien des égards.

Cette attribution vise « à encourager et à récompenser le travail personnel de la femme dans les ménages d'employés » appartenant aux administrations installées à Paris, qu'il s'agisse d'administrations locales ou d'Etat. Le testament de M. COURONNE exclut toutefois les conjointes des employés de service et des personnels techniques et ouvriers du bénéfice de ce prix ainsi que les personnels dépendant de la Préfecture de Police de Paris.

Sous réserve de cette dernière précision, je vous serais obligé de bien vouloir prendre toutes mesures de publicité utiles pour susciter des candidatures auprès des personnels dépendant de votre administration, les candidates susceptibles d'être intéressées étant a priori nombreuses. Je pense donc qu'il conviendrait d'assurer le maximum d'information sur ce prix au sein des services placés sous votre autorité.

A cette fin, je vous adresse une vingtaine de notices donnant toutes précisions aux postulantes désireuses de concourir à l'obtention du prix COURONNE.

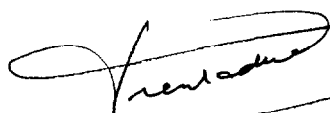
En raison des délais nécessaires à l'examen des dossiers et aux enquêtes sur la situation des candidates, il convient d'inviter celles-ci à me faire parvenir leur dossier accompagné des pièces justificatives sous le présent timbre avant le 15 septembre 2003.

Le prix COURONNE présente un double intérêt. Conséquent par la somme qu'il permet d'attribuer, ce prix a pour but de reconnaître et de récompenser des comportements particulièrement

dignes d'être loués au sein de milieux loin d'être favorisés. Pour ces raisons, je compte sur la bonne connaissance par vos services de la situation des agents relevant de votre autorité afin qu'ils incitent les personnes les plus méritantes à faire acte de candidature.

Je vous en remercie par avance.

**Pour le Maire de Paris,
le Sous-Directeur des relations avec les mairies
d'arrondissement,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Trentadue', written over a horizontal line.

Michel TRENTADUE.



PRIX COURONNE

- 3 815 € -

Il s'adresse à une épouse :

- née à Paris, ou dans l'une des communes qui constituent l'ancien département de la Seine ;
- mariée depuis au moins 6 ans avec un employé appartenant à une administration parisienne, occupant des fonctions de bureau et dont le traitement est inférieur ou au plus égal à l'indice brut 545. Sont toutefois exclues -de par la volonté expresse de Monsieur COURONNE- du bénéfice de ce prix, les épouses des employés et agents de service ainsi que celles de l'ensemble des personnels de la Préfecture de police.

Le dossier de candidature comprend :

- une lettre de motivation de l'intéressée ;
- une feuille de paye de la candidate au cas où elle exerce une activité salariée ;
- une note détaillée précisant les ressources de la famille ;
- une photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour ;
- une pièce officielle attestant que le mari appartient à une administration sise à Paris ou dans un département de la petite couronne (91, 92, 93, 94, 95) et a accompli cinq années de services effectifs continus (non compris la durée du service militaire).

Il doit être adressé avant le 15 septembre à :

Monsieur le Maire de Paris
Direction de la décentralisation et des relations avec les
associations, les territoires et les citoyens
Sous-Direction des relations avec les
mairies d'arrondissement
Service des élections
2, rue de Lobau - 75196 PARIS RP

La seule obligation consiste :

- en un simple dépôt d'une couronne sur le tombeau du testateur située au cimetière du Nord -dit "cimetière de Montmartre"- 25^{ème} division, numéro cadastral 146. Le montant du prix n'est versé qu'après la justification de l'accomplissement de ce témoignage de reconnaissance.